

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORDON
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 03 et 06 juillet 2026 / Date d'affichage : 03 et 06 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme. Françoise MABBOUX, M. Jacques ZIRNHELT, Mme. Sandrine BALMAND, M. Fabrice DEVERLY, Mme. Nicole BARRIERA, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ.

Absent(es) excusé(es) : M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme. Claire TRONCHET (pouvoir donné à Madame Lydie PETIT-JEAN GENAZ), M. Thibault PUGNAT (pouvoir donné à M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET)

Secrétaire de séance : M. Jacques ZIRNHELT

Délibération du Conseil Municipal n°2026-078

URBANISME

- Autorisation de passage et d'exploitation de la parcelle communale cadastrée section 0C n°163 par Monsieur Loris PICCAMIGLIO

Monsieur Romain PICCAMILIGIO ne prend part ni aux débats, ni au vote de la présente délibération.

Monsieur le maire expose que Monsieur Loris PICCAMIGLIO, gérant de la SARL PLTF, a sollicité l'autorisation de passer sur la parcelle forestière communale cadastrée section 0C n°163 pour permettre la sortie de bois d'une parcelle voisine, et de l'exploiter.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

AUTORISER la SARL P.L.T.F, gérée par Monsieur Loris PICCAMIGLIO à passer sur la parcelle communale cadastrée section 0C n°163 et à exploiter cette dernière,

DIT que la présente autorisation fait l'objet d'une convention annexée à la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, Monsieur le maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Monsieur Loris PICCAMIGLIO à passer sur la parcelle communale cadastrée section 0C n°163 et à exploiter cette dernière,

- **DIT** que la présente autorisation fait l'objet d'une convention annexée à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Télétransmis en Sous-préfecture le :
Affiché le :

13 JUL. 2026

13 JUL. 2026



Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 10 juillet 2026
Le Maire



Mr. François PARIS

Le Secrétaire de Séance,

M. Jacques ZIRNHELT

